



ACADÉMIE  
DE MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mouvement 2024

# *Recueil des fiches de postes spécifiques*

# Liste des postes spécifiques

## I - POSTES A PROFIL (PAP) : postes hors mouvement

Intitulé du poste	Titres requis	Nb de postes
<b>Conseiller pédagogique départementaux :</b>		
Instruction en famille	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
Maternelle – Préélémentaire		1
<b>Total</b>		<b>2</b>
<b>Conseiller pédagogique auprès d'un IEN</b>		
CP ASH-CTR	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
CP ASH-EGPA		1
CP Référent Maths-Sciences – Circonscription du Marin		1
CP EPS - Circonscription du Lamentin		1
CP EPS - Circonscription du Marin		1
CP EPS - Circonscription du Morne Rouge		1
CP EPS - Circonscription de Schoelcher		1
CP EPS - Circonscription de Trinité		1
CP EPS - Circonscription de Fort de France		1
<b>Total</b>		<b>9</b>
<b>Coordonnateurs éducation prioritaire :</b>		
REP – Fort de France	Expérience en éducation prioritaire	1
<b>Total</b>		<b>1</b>
<b>Directions d'école</b>		
EEPU CHATEAUBOEUF B – Circonscription de Fort de France	Fiches des directions en annexe	1
EMA ANSE MADAME – Circonscription de Schoelcher		1
EEPULAMENTIN D – Place d'Armes – Circonscription du Lamentin		1
<b>Total</b>		<b>3</b>
<b>Enseignant Référent ASH</b>	CAPSAIS, CAPPEI ou 2CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA)	<b>1</b>
<b>Professeur Ressource TND – Troubles Neuro-Développementaux</b>	CAPSAIS, CAPPEI ou 2CA-SH option handicap (TFC)	<b>1</b>
<b>Enseignant Ressource TFA – Troubles des Fonctions Auditives</b>	CAPSAIS, CAPPEI « Coordonner une ULIS + Module TFA » ou 2CA-SH option handicap (TFA,)	<b>1</b>
<b>Enseignant à l'unité d'enseignement autisme maternelle – UEMA</b> Lamentin B – Bas-Mission – Circonscription du Lamentin Alain PLENEL – Circonscription du Morne-Rouge	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TSA)	<b>2</b>
<b>Enseignant à l'unité d'enseignement autisme élémentaire – UEEA</b> Yves GOUSSARD – Circonscription de Schoelcher	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TSA)	<b>1</b>
<b>Enseignant au centre pénitentiaire</b>	CAPSAIS, CAPA-SH option F, CAPPEI « Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire)	<b>2</b>
<b>Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS TFC en LP</b> LP CHATEAUBOEUF LPO Joseph PERNOCK	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)	<b>2</b>
<b>Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS TFC Collège</b> CLG CASSIEN-SAINTE-CLAIRE (2 postes) CLG EDOUARD GLISSANT CLG GEORGES ELISABETH CLG ROSE SAINT JUST	CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)	<b>5</b>

## II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP) :

### Participation aux opérations de mobilités intra-départementales (Avis favorable) – Départage au barème

Intitulé du poste	Titres requis	
<b>Animateurs circonscription :</b>		
ERUN – Circonscription du Marin	C2i2e	
<b>Dispositifs de scolarisation particuliers :</b>		
UPE2A – Dillon C – Victor HILLION – Circonscription de Fort de France	Certificat d'enseignement du FLS	
<b>Scolarisation des moins de 3 ans - TPS</b> EMPU L'AQUARIUM – Circonscription du Marin EMPU CARAIBE – Circonscription du Marin EMPU MANNIKOU – Circonscription du Marin EPU THORAILLE – Circonscription de Rivière-Salée EMPU LE KACHIBOU – Circonscription du Marigot		Expérience d'enseignement significative en maternelle
<b>Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS école</b> 1 ULIS TFC/TSA : EPU Gros Morne A (189Y)		CAPPEI (TFC, TSA)

Mouvement 2024

# *Fiches*

## *Postes à profil*

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique départemental – Instruction en famille</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Instruction en famille » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité du DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Instruction en famille ».
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale « Instruction en famille » s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>FONCTIONS</b>	<p>La fonction de conseiller pédagogique adjoint à l'IEN du premier degré référent pour l'instruction en famille est exercée à l'échelon académique auprès du directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (DAASEN).</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique IEF consistent à assister l'IEN premier degré référent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le suivi du contrôle de l'instruction en famille concernant les enfants/adolescents entre 3 et 16 ans au sein de l'académie</li> <li>• Expertiser la légitimité et la cohérence des « projets pédagogiques » présentés par les familles dans le cadre du critère 4 de la demande d'IEF.</li> <li>• Effectuer, avec l'IEN référent et en appui aux IEN de circonscription des contrôles pédagogiques</li> <li>• Procéder au suivi des différentes enquêtes</li> <li>• Contribuer, à la connaissance et au contrôle des organismes privés d'enseignement à distance (OAD) mobilisés dans le cadre de l'IEF</li> <li>• Contribuer à la formation des personnels qui seront chargés, avec lui, du contrôle de l'IEF</li> <li>• Préparer les commissions de recours (mise en œuvre de la commission, convocation de ses membres, la préparation des dossiers à soumettre à l'étude de la commission de recours (constitution des dossiers, constitution d'un fichier), l'étude des situations et les réponses aux familles).</li> <li>• Assurer une veille juridique et conseiller l'IEN en matière de procédure et de réglementation</li> <li>• Organiser et contribuer à la formation des personnels qui seront chargés du contrôle de l'instruction en famille.</li> <li>• Mettre à la disposition des IEN des aides et des ressources pédagogiques ; • Animer l'espace virtuel dédié au contrôle de l'instruction en famille ;</li> <li>• Assurer la promotion d'outils pédagogiques ;</li> <li>• Participer à la réflexion concernant l'instruction en famille avec les partenaires (collectivités, associations, ...)</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux, et à des jurys ;</li> </ul> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Solides connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité..</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Maternelle – Pré-élémentaire</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maternelle – Pré-élémentaire» inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité du DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Maternelle – Pré-élémentaire».
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale maternelle s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi des dossiers confiés, notamment le suivi de la mise en œuvre du programme P.A.R.L.E.R., la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'instruction obligatoire à 3 ans ;</li> <li>• Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Contribuer à la création de ressources et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle et disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques actualisées relatives à l'enfant de moins de 6 ans ;</li> <li>• Connaître le programme P.A.R.L.E.R. (principes et démarches) et les spécificités de sa mise en œuvre dans l'académie ;</li> <li>• Connaître les ressources nationales en vigueur notamment les guides ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option maternelle ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en maternelle et en tant que CPC.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique ayant une mission ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par le DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH-CTR.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du CP ayant une mission ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ;</li> <li>• Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ;</li> <li>• Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ;</li> <li>• Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ;</li> <li>• Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ;</li> <li>• Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ;</li> <li>• Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ;</li> <li>• Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ;</li> <li>• Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ;</li> <li>• Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ;</li> <li>• Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ;</li> <li>• Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique ayant une mission ASH-EGPA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ASH-EGPA est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH-EGPA dont il est le collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'action du CP ASH-EGPA s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par le DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH-EGPA.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du CP ayant une mission ASH-EGPA s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ;</li> <li>• Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH-EGPA durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ;</li> <li>• Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ;</li> <li>• Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ;</li> <li>• Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ;</li> <li>• Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ;</li> <li>• Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ;</li> <li>• Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH-EGPA ;</li> <li>• Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ;</li> <li>• Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ;</li> <li>• Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH-EGPA ;</li> <li>• Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique en circonscription Réfèrent Mathématiques</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique réfèrent mathématiques de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'action du CPC-RMC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan mathématiques et, en cohérence des priorités académiques, dont celles liées à l'école inclusive, au numérique, à la maternelle et à l'éducation prioritaire. Elle est coordonnée par l'IEN chargé de mission mathématique académique.
	<b>MISSIONS</b>	Le CPC-RMC exerce une mission de formation, d'accompagnement, de conseil d'ordre didactique et pédagogique, auprès des enseignants de la circonscription. Au sein de groupes de travail, il s'inscrira dans la production d'outils et de ressources mathématiques au niveau académique.
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Les fonctions du CPC-RMC s'organisent principalement selon quatre pôles :</p> <p>1) <u>Travailler au sein d'une équipe départementale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En synergie avec l'IEN de circonscription et l'IEN chargé de mission mathématique départementale ;</li> <li>• Avec les autres CPC-RMC et formateurs de l'académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, etc.. ;</li> <li>• En binômes de réfèrents mathématiques 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (CPC-RMC et PLC) selon les modalités proposées par l'académie.</li> </ul> <p>2) <u>Accompagner individuellement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans leurs pratiques quotidiennes en classe ;</li> <li>• Dans la définition de leurs besoins de formation ;</li> <li>• Dans le développement et le renforcement de leurs compétences didactiques et disciplinaires.</li> </ul> <p>3) <u>Accompagner collectivement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En favorisant le travail collaboratif et en impulsant une dynamique de travail entre pairs ou de groupe ;</li> <li>• En menant des séances de co-observation (dans le cadre de Lessons Studies, par exemple) ;</li> <li>• En contribuant à la diffusion des pratiques efficaces et en accompagnant la mise à disposition de ressources ;</li> <li>• En apportant son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;</li> <li>• En conduisant des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• En participant à la formation initiale des professeurs des écoles.</li> </ul> <p>4) <u>Se former</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à des actions académiques de formation spécifique à destination des réfèrents ;</li> <li>• Développer et actualiser sa culture de l'enseignement des mathématiques, notamment par l'autoformation.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne connaissance des savoirs disciplinaires mathématiques, du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ;</li> <li>• Une bonne culture mathématique et scientifique ainsi que des compétences didactiques et pédagogiques solides dans le domaine de l'enseignement des mathématiques ;</li> <li>• Une bonne connaissance des spécificités de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;</li> <li>• Une relative autonomie de l'action et une adaptabilité à la réalité et aux besoins du terrain ;</li> <li>• Une bonne maîtrise des usages du numérique, notamment des techniques audiovisuelles multimédia et des outils de travail collaboratif ;</li> <li>• Une connaissance des ressources numériques en mathématiques ;</li> <li>• Des capacités d'innovation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique ayant une mission EPS en circonscription</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique EPS est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription dont il est le collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le CP EPS est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. Il contribue au développement des activités physiques et sportives au sein d'une circonscription.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du CPC EPS s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ;</li> <li>• Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle ou de projets d'école ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants débutants ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Concevoir et conduire des actions de formation continue ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de l'EPS ;</li> <li>• Solides connaissances didactiques et réglementaires ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option EPS en priorité ou à défaut, s'être engagé(e) dans la préparation du CAFIPEMF option EPS ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur en REP ou en REP+</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN responsable de la circonscription dont relèvent les écoles et les collèges classés REP ou REP+, et sous l'autorité fonctionnelle conjointe des pilotes du REP ou REP+.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur REP ou REP+ vise à faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des liens étroits et constructifs avec les familles et les partenaires ;</li> <li>Contribuer à la définition et à la gestion des actions pédagogiques pertinentes au plus près du terrain : programmations et évaluations communes par exemple, et à leur intégration dans un projet de réseau ;</li> <li>Assurer la constitution, la gestion et la diffusion de ressources pédagogiques et de repères relatifs aux politiques partenariales ;</li> <li>Favoriser la mise en réseau progressive, des différents partenaires (enseignants des premier et second degrés, équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...) et assurer le bon fonctionnement des diverses instances (CEC, Comité de pilotage du réseau...) ;</li> <li>Tenir à jour un tableau de bord du réseau d'éducation prioritaire, assurer la mise au point de suivis de cohortes et d'évaluations permettant d'apprécier l'évolution de la population des élèves du réseau.</li> <li>En collaboration avec les formateurs académiques, animer et participer aux concertations des enseignants du premier et du second degré, pour impulser les choix définis dans le réseau ;</li> <li>Contribuer aux liaisons et échanges avec les autres REP et REP+ ;</li> <li>Alimenter en contenus le site internet dédié à l'éducation prioritaire.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la mise en œuvre du projet de réseau d'une part entre les écoles du réseau, et d'autre part, entre le collège et les écoles du secteur ;</li> <li>Assister les pilotes d'un réseau (chef d'établissement et IEN de circonscription) dans l'organisation et l'animation du réseau dans les champs éducatifs et pédagogiques ;</li> <li>Contribuer à l'évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par sa participation à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation ;</li> <li>Participer aux concertations visant à analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales (CP, CE1, 6e) ;</li> <li>Contribuer au suivi et à l'évaluation des élèves ;</li> <li>Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes ;</li> <li>Contribuer à l'ingénierie des plans de formation et à leur mise en œuvre ;</li> <li>Contribuer à la gestion des HSE (exemple : Devoirs Faits) ;</li> <li>Proposer des actions innovantes ;</li> <li>Transmettre les contenus de formations et les ressources à tous les professeurs ;</li> <li>Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre des dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aptitude à s'adapter aux diverses situations professionnelles ;</li> <li>Capacité à fédérer des personnes ;</li> <li>Compétences relationnelles et de négociation ;</li> <li>Aptitudes au travail en équipe avec l'ensemble des personnels de la communauté éducative et particulièrement avec l'équipe de direction de l'établissement, les CPE et le personnel de la vie scolaire, les directeurs d'école et l'IEN, les correspondants académiques de l'EP ;</li> <li>Connaissance des partenaires de l'Éducation nationale ;</li> <li>Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'esprit d'analyse et savoir rendre-compte ;</li> <li>Planification et conduite de réunion ;</li> <li>Disponibilité indispensable.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement dans la préparation d'un CAFIPEMF est apprécié ;</li> <li>Une expérience de l'éducation prioritaire est souhaitable mais non indispensable.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affectation au mouvement principal à titre définitif ;</li> <li>Stabilité dans le poste souhaitable pour une durée de 5 ans ;</li> <li>Lettre de mission pour une durée de 3 ans.</li> </ul>
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 30 points.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école sur poste spécifique à profil</b>  <b>Ecole – CHATEAUBŒUF B</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par le DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	<b>MISSIONS</b>	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;</li> <li>• Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ;</li> <li>• Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ;</li> <li>• Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;</li> <li>• Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;</li> <li>• Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ;</li> <li>• Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ;</li> <li>• Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;</li> <li>• Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;</li> <li>• Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>• Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ;</li> <li>• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie</li> </ul>
	<b>SPECIFICITE DE L'ECOLE</b>	Garantir la maîtrise des fondamentaux (Enrichir et développer la maîtrise de la langue) Construire un climat propice aux apprentissages (développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble) Inscrire l'école dans son environnement (Construire une culture du CP au CM2)

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école sur poste spécifique à profil</b> <b>Ecole d'application maternelle ANSE-MADAME</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par le DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	<b>MISSIONS</b>	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;</li> <li>• Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ;</li> <li>• Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ;</li> <li>• Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;</li> <li>• Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;</li> <li>• Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ;</li> <li>• Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ;</li> <li>• Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;</li> <li>• Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;</li> <li>• Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>• Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ;</li> <li>• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>
<b>SPECIFICITE DE L'ECOLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le capital lexical des élèves et la compréhension fine ;</li> <li>• Permettre à tous les élèves de raisonner en jouant ;</li> <li>• Développer la logique.</li> </ul>	

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; et avoir exercé la fonction de direction d'école durant 5 années consécutives.</li> <li>• Être titulaire du CAFIPEMPF ;</li> <li>• Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole ELEMENTAIRE PLACE D'ARMES</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par le DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	<b>MISSIONS</b>	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;</li> <li>• Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ;</li> <li>• Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ;</li> <li>• Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;</li> <li>• Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;</li> <li>• Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ;</li> <li>• Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ;</li> <li>• Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;</li> <li>• Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;</li> <li>• Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>• Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ;</li> <li>• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>
	<b>SPECIFICITE DE L'ECOLE</b>	<p><b>LIRE POUR COMPRENDRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecouter des messages oraux et des textes lus</li> <li>• Pratiquer les discours : raconter, décrire, expliquer</li> <li>• Identifier des mots rapidement</li> <li>• Lire et comprendre en autonomie des textes inconnus (élèves de 9 ans)</li> <li>• Fluence dans la lecture</li> <li>• Manifester sa compréhension</li> </ul> <p><b>LE JEUNE MARTINICAIS S'APPROPRIE ET APPRECIÉ SON ENVIRONNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les élèves à la gestion de leur vie physique à tous les âges</li> <li>• Sensibiliser aux économies et les rendre acteurs de leur consommation</li> <li>• Savoir se déplacer dans l'eau et nager à la fin du cycle 3</li> </ul> <p><b>FAVORISER LE BIEN-ETRE DE TOUS AFIN D'OPTIMISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier et respecter les règles de l'école</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la vie collective</li> <li>• Développer l'argumentation</li> <li>• Connaître les valeurs de la république</li> <li>• Assurer l'épanouissement de l'enfant</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant référent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice CTR-ASH.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Concourant aux missions de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'enseignant référent contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille.  Il participe à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant assure, dans un secteur déterminé et sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé, la permanence des relations avec l'élève et sa famille.
	<b>FONCTIONS</b>	En direction de l'élève en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la mise en place du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé en veillant à sa cohérence et sa continuité ;</li> <li>• Faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le projet de scolarisation ;</li> <li>• Participer aux EPE de la MDPH sur invitation ;</li> <li>• Veiller aux transitions entre les différents établissements successivement fréquentés ;</li> <li>• Réunir et animer les équipes de suivi de la scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an ;</li> <li>• Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et de tenir à jour les dossiers ;</li> <li>• Renseigner le GEVA-Sco ;</li> <li>• Renseigner les enquêtes académiques et nationales ;</li> <li>• Participer à l'évaluation des besoins matériels et humains de l'élève ;</li> <li>• Participer à la mise en place du parcours avenir et à l'orientation de l'élève en lien avec le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale et le chef d'établissement.</li> </ul> Au service de l'institution scolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'évaluation des besoins humains dans le cadre du PIAL ;</li> <li>• Participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ;</li> <li>• Mettre à disposition de l'IEN ASH, des IEN de circonscription et chefs d'établissement toute information utile sur la situation et le suivi des élèves ;</li> <li>• Remettre en fin d'année un rapport d'activité quantitatif et qualitatif des actions menées, des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration envisagées.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>• Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptation dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> <li>• Être efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>• Avoir développé des qualités de rigueur.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	Être titulaire du CAPSAIS, du CAPPEI ou du 2 CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA, et/ou la certification enseignant référent).
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et IMP (IR 1995)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Professeur Ressource Troubles Neuro-Développementaux (PR TND)</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Le Professeur Ressource « troubles neuro-développementaux » est placé sous la responsabilité de l'IEC CTR ASH au service académique de l'école inclusive.</p> <p>Il intervient sur toute l'académie de la Martinique aussi bien dans les écoles, les collèges et les lycées. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants et aux membres du personnel prenant en charge les élèves.</p> <p>Ses missions et fonctions accroîtront, compléteront celles du PR TSA de l'académie et de l'équipe EMALA dans un cadre de collaboration étroite.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les TND sont caractérisés par des <b>difficultés significatives dans le développement</b> de plusieurs fonctions du cerveau telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages. Ils recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les troubles du <b>spectre de l'autisme</b>,</li> <li>• le <b>trouble du développement intellectuel</b> (TDI),</li> <li>• le <b>trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité</b> (TDAH),</li> <li>• les <b>troubles Dys</b> (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe).</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise pédagogique et didactique</li> <li>• Expertise partenariale (Thérapeute, paramédicaux, ESMS, PCO, SESSAD ...)</li> <li>• Missions de ressources et de formations</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte conseils pédagogiques et aides méthodologiques aux équipes pédagogiques ou éducatives des écoles ou établissements scolaires ;</li> <li>• Participe à l'analyse des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage ;</li> <li>• Conseille afin de faciliter la coordination entre les familles, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant ;</li> <li>• Conseille et questionne la cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques ;</li> <li>• Élabore et anime des actions de sensibilisation sur les TND ;</li> <li>• Co-élabore et participe à des formations sur les TND inscrites au programme académique de formation ou dans le cadre de formations d'initiatives locales ;</li> <li>• Participe à des groupes de travail pour créer des outils pédagogiques adaptés ;</li> <li>• Contribue à une meilleure connaissance des outils numériques en lien avec les TND ;</li> <li>• Renforce la relation partenariale et promeut les dispositifs des ESMS (PCO, PCPE, SESSAD, EMAS...)</li> <li>• Collabore avec les professeurs ressources TSA et les formateurs académiques « école inclusive ».</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des troubles du neuro-développement ;</li> <li>• Avoir des capacités à adapter les démarches pédagogiques et éducatives ;</li> <li>• Connaitre les parcours de scolarisation dans le premier et le second degré ainsi que les partenaires et les ressources existantes ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques ;</li> <li>• Avoir de bonnes capacités relationnelles (travail d'équipe, écoute, reddition des comptes, éthique, confidentialité et discrétion professionnelle) ;</li> <li>• Avoir une connaissance approfondie dans l'analyse des besoins des élèves ;</li> <li>• Posséder le sens de l'organisation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b> <small>(diplômes ou expériences)</small>	Être titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>RÉGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Saisie en ligne du dossier de candidature avec : une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation et un avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé.</p> <p>Entretien avec une commission académique de recnt.</p>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Professeur Ressource Troubles des Fonctions Auditives (PR TFA)</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le professeur ressource « troubles des Fonctions Auditives » est placé sous la responsabilité de l'IEN CTR ASH au service académique de l'école inclusive. Il intervient sur toute l'académie de la Martinique aussi bien dans les écoles, les collèges et les lycées. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants et aux membres du personnel prenant en charge ces élèves.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Son action s'inscrit dans le cadre d'une École pleinement inclusive afin de veiller à un enseignement de qualité de la maternelle au lycée aux élèves présentant des troubles des fonctions auditives et de prendre en compte leurs besoins éducatifs et linguistiques particuliers.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise pédagogique et didactique</li> <li>• Expertise partenariale (Professionnelle thérapeutique, paramédicaux, ESMS, SESSAD, EMAS...)</li> <li>• Missions de ressources et de formations</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte conseils pédagogiques et aides méthodologiques aux équipes pédagogiques ou éducatives des écoles ou établissements scolaires ;</li> <li>• Participe à l'analyse des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage ;</li> <li>• Assurer les liaisons avec les services spécialisés, favoriser le travail en commun entre les champs sanitaire, médico-social et scolaire</li> <li>• Faciliter la coordination entre les familles, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant ;</li> <li>• Élabore et anime des actions de sensibilisation sur les TFA, la LSF, la CAA et le LPC ;</li> <li>• Co-élabore et participe à des formations sur les TFA inscrites au programme académique de formation ou dans le cadre de formations d'initiatives locales ;</li> <li>• Élaborer le plan académique de scolarisation des élèves présentant une déficience auditive</li> <li>• Participe à des groupes de travail pour créer des outils pédagogiques adaptés ;</li> <li>• Contribue à une meilleure connaissance des outils numériques en lien avec les TFA ;</li> <li>• Collabore les formateurs académiques « école inclusive ».</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des troubles des fonctions auditives ;</li> <li>• Avoir des capacités à adapter les démarches pédagogiques et éducatives ;</li> <li>• Connaitre les parcours de scolarisation dans le premier et le second degré ainsi que les partenaires et les ressources existantes ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques ;</li> <li>• Avoir de bonnes capacités relationnelles (travail d'équipe, écoute, reddition des comptes, éthique, confidentialité et discrétion professionnelle) ;</li> <li>• Avoir une connaissance approfondie dans l'analyse des besoins des élèves ;</li> <li>• Posséder le sens de l'organisation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b> (Diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPPEI « coordonner une ULIS » et posséder les modules d'approfondissement « Troubles des fonctions auditives »
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Saisie en ligne du dossier de candidature avec : une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation et un avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. Entretien avec une commission académique de recrutement.

## FICHE DE POSTE

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EXERÇANT EN UEMA</b>
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé exerçant en Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) agit sous la responsabilité conjointe de l'IEN-ASH et de l'IEN en charge de la circonscription d'implantation. Cet enseignant spécialisé assure ses missions au sein d'une école maternelle, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Pour rappel, les UEMA constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec TSA, orientés vers un établissement et service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. L'UEMA regroupe une équipe pluriprofessionnelle associant un enseignant et des professionnels médicosociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.
	MISSIONS	Dans ce dispositif, l'enseignant a pour mission principale le pilotage pédagogique et d'enseignement de l'UEMA en liaison étroite et constructive avec les divers professionnels de l'ESMS. Ainsi, les 7 élèves auront la possibilité de développer leurs compétences comportementales, sociales et d'apprentissage en vue de la continuité d'un parcours scolaire continu vers le cycle 2.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;</li> <li>• Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ;</li> <li>• Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;</li> <li>• Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;</li> <li>• Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;</li> <li>• L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;</li> <li>• Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ;</li> <li>• Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.</li> <li>• Il constitue une personne ressource au sein de l'équipe pédagogique.</li> </ul>
	COMPETENCES et QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves porteurs de TSA ;</li> <li>• Savoir identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers de chaque élève ;</li> <li>• Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant TSA ;</li> <li>• S'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle et collectives</li> </ul>
	PRE-REQUIS	• Être titulaire du CAPPEI avec l'option « Coordonner une ULIS » ou un diplôme équivalent
	NOMINATION	• Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.</li> <li>• Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)</li> </ul>
	MODALITES DE CANDIDATURE	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation, avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. Entretien avec une commission académique de recrutement.

## FICHE DE POSTE

FICHE DE POSTE		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EXERÇANT EN UEEA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant spécialisé exerçant en Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) agit sous la responsabilité conjointe de l'IEN-ASH et de l'IEN en charge de la circonscription d'implantation.  Cet enseignant spécialisé assure ses missions au sein d'une école maternelle, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Pour rappel, les UEEA constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec TSA, orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire.  Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. L'UEEA regroupe une équipe pluriprofessionnelle associant un enseignant et des professionnels médicosociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.
	<b>MISSIONS</b>	Dans ce dispositif, l'enseignant a pour mission principale le pilotage pédagogique et d'enseignement de l'UEEA en liaison étroite et constructive avec les divers professionnels de l'ESMS. Ainsi, les élèves auront la possibilité de développer leurs compétences comportementales, sociales et d'apprentissage en vue de la continuité d'un parcours scolaire continu vers le cycle 4.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;</li> <li>• Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ;</li> <li>• Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;</li> <li>• Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;</li> <li>• Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;</li> <li>• L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;</li> <li>• Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ;</li> <li>• Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.</li> <li>• Il constitue une personne ressource au sein de l'équipe pédagogique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCE S et QUALITÉS REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves porteurs de TSA ;</li> <li>• Savoir identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers de chaque élève ;</li> <li>• Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant TSA ;</li> <li>• S'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle et collectives</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAPPEI avec l'option « Coordonner une ULIS » ou un diplôme équivalent</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation au mouvement principal à titre définitif.</li> </ul>
	<b>REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.</li> <li>• Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)</li> </ul>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation, avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. -> Entretien avec une commission académique de recrutement.

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé exerçant en centre pénitentiaire</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant exerçant en centre pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH EGPA et du Proviseur de l'Unité Pédagogique des services Pénitentiaires de l'Outre-Mer.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La formation au centre pénitentiaire de Ducos vise à apporter une réponse, en termes d'enseignement, à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus. S'inscrivant dans la mission essentielle de service public d'éducation, dans le cadre d'une approche différenciée du public, l'enseignement garantit une réponse aux demandes de formation des détenus dans un souci d'exigence et d'ambition, en tenant compte de la durée de leur peine. Il leur permet d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, de préparer des diplômes et, le cas échéant, de valider les acquis les plus pertinents pour chacun.
	<b>MISSIONS</b>	<b>Encadré par la circulaire n°2020-057 du 9-3-2020</b> qui fixe les missions et les tâches particulières, l'enseignement en milieu pénitentiaire est destiné à la fois aux mineurs (obligation scolaire) et au majeurs (sur la base du volontariat). Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier (repérage des publics entrant illettrés). Elément essentiel dans le dispositif de réinsertion, l'enseignement est complètement intégré au parcours de la détention, depuis l'accueil – où un bilan des acquis est proposé aux détenus – jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis.
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant en milieu carcéral participe au soutien à la personne détenue, contribue à fixer les objectifs à court terme et à construire des projets qui structurent le temps. L'enseignement permet l'accès au monde de l'écrit, propose des activités intellectuelles complexes et enrichissantes, contribue à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive. Il vise la validation des acquis, l'acquisition de compétences nouvelles et une meilleure formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus. Il garantit l'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir, favorise le recours fréquent à la bibliothèque, aux diverses ressources documentaires et aux technologies nouvelles et crée des liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives et culturelles.
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le socle commun de compétences et de connaissances ainsi que les méthodes d'évaluation des compétences ;</li> <li>• Connaître les démarches et les outils pédagogiques élaborés dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique ;</li> <li>• Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux ;</li> <li>• Être capable de gérer et d'enseigner à tous les niveaux de formation et de dispenser des enseignements de base (alphabétisation, lecture, français langue étrangère) et des éléments de formation générale du second degré (préparation au CFG, au DNB, au CAP) ;</li> <li>• Savoir s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle ;</li> <li>• Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte ;</li> <li>• Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation ;</li> <li>• Connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité ;</li> <li>• Être capable d'une grande adaptabilité, de réserve et de discrétion.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité sera accordée aux personnels titulaires du CAPA-SH option F ou du CAPPEI « grande difficulté scolaire ».</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation la première année à titre provisoire. L'enseignant garde son poste. Il sera titularisé sur le poste au terme d'une année d'exercice après un entretien avec l'IEN-ASH -EGPA.</li> </ul>
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et indemnité pénitentiaire (IR 603)</li> </ul>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation.</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC en lycée professionnel (Lycée Chateauboeuf)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS LP « Troubles des fonctions cognitives » fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;</li> <li>• la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;</li> <li>• le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.</li> </ul> <p>Il a pour mission plus précisément de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ;</li> <li>• Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ;</li> <li>• Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe en lien avec le DDFPT et le BDE ;</li> <li>• Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ;</li> <li>• Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;</li> <li>• Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative (sensibilisation, co-intervention...);</li> <li>• Planifier les rencontres avec les familles ;</li> <li>• Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ;</li> <li>• Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation ;</li> <li>• Assurer la liaison avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ;</li> <li>• Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ;</li> <li>• Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ;</li> <li>• Favoriser en équipe la préparation de son orientation professionnelle.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;</li> <li>• Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;</li> <li>• Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC en lycée professionnel (Lycée Joseph Pernock en réseau avec le Lycée Nord Atlantique)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).  L'enseignant chargé de l'ULIS LP « Troubles des fonctions cognitives » fait partie de l'équipe pédagogique du lycée. Dans le cadre de l'ULIS réseau, le coordonnateur aura également pour mission l'accompagnement des élèves orientés en ULIS et scolarisés au lycée Nord Atlantique.
	<b>MISSIONS</b>	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;</li> <li>• la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;</li> <li>• le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.</li> </ul> Il a pour mission plus précisément de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ;</li> <li>• Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ;</li> <li>• Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe en lien avec le DDFPT et le BDE ;</li> <li>• Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ;</li> <li>• Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;</li> <li>• Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative (sensibilisation, co-intervention...);</li> <li>• Planifier les rencontres avec les familles ;</li> <li>• Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ;</li> <li>• Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation ;</li> <li>• Assurer la liaison avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ;</li> <li>• Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ;</li> <li>• Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ;</li> <li>• Favoriser en équipe la préparation de son orientation professionnelle.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;</li> <li>• Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;</li> <li>• Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC Collège</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEH CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ULIS constitue au sein du collège un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).  L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du collège.
	<b>MISSIONS</b>	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;</li> <li>• la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;</li> <li>• le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.</li> </ul> Il a pour mission plus précisément de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ;</li> <li>• Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ;</li> <li>• Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ;</li> <li>• Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Elèves Handicapés ;</li> <li>• Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;</li> <li>• Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative ;</li> <li>• Planifier les rencontres avec les familles ;</li> <li>• Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ;</li> <li>• Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	Véritable personne ressource au sein du collège, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé.  Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève handicapé, il sait engager une démarche contractualisée avec une SEGPA, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;</li> <li>• Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ;</li> <li>• Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	Enseignant titulaire CAPPEI « Coordonner une ULIS »
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

Mouvement 2024

***Fiches***  
***Postes à exigences***  
***particulières***

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Ressources aux Usages du Numériques (ERUN)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à une circonscription, il est sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de la mission Numérique au niveau départemental et de l'inspecteur de circonscription.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Déchargé de son service d'enseignement, l'ERUN inscrit son action dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».
	<b>MISSIONS</b>	L'ERUN est un acteur essentiel dans le déploiement des formations à distance sur la plateforme M@gistère. Il assiste techniquement les équipes et concentre son action sur les usages <b>pédagogiques</b> du numérique.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner, au quotidien, la mise en place et le développement de la stratégie pour le numérique à l'école ;</li> <li>• Contribuer à la formation des enseignants au et par le numérique, dans le cadre d'animations pédagogiques, de stages, de visites de classe ou à distance ;</li> <li>• Assurer en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscription le tutorat des parcours M@gistère ;</li> <li>• Impulser des expérimentations et études sur les nouveaux modes d'apprentissage via le numérique ;</li> <li>• Repérer et valoriser les pratiques qui intègrent un usage raisonné du numérique ;</li> <li>• Créer et mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques utilisant des outils numériques ;</li> <li>• Accompagner le traitement informatique des dispositifs d'évaluations ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance de la politique éducative ;</li> <li>• Avoir acquis une bonne compréhension du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » ;</li> <li>• Avoir une expérience du tutorat de formation à distance ;</li> <li>• Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec utilisation des outils de travail collaboratif (notamment VIA, TRIBU, INTERVIEW) ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau du C2i2e.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Participation au mouvement intra-académique (avis favorable) – Départage au barème.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	IMP
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEC de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.
	<b>MISSIONS</b>	Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ;</li> <li>• Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion ;</li> <li>• Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ;</li> <li>• Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ;</li> <li>• Elaborer des projets individualisés pour organiser l'inclusion scolaire des EANA ;</li> <li>• Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ;</li> <li>• Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones ;</li> <li>• Conseiller en qualité de personne ressource, les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance approfondie de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;</li> <li>• Connaître les méthodes propres à l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde ;</li> <li>• Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones ;</li> <li>• Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ;</li> <li>• Savoir travailler en équipe ;</li> <li>• Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification complémentaire pour l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française<sup>1</sup> ;</li> <li>• Licence de français langue étrangère.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Participation au mouvement intra-académique (avis favorable) – Départage au barème.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 30 points et Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant accueillant des enfants de moins de trois ans</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant accueillant des enfants de moins de trois exerce ses fonctions dans des écoles identifiées au niveau académique.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'organisation du service de cet enseignant, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle d'un projet.</p> <p>L'accueil des enfants de moins de trois vise en priorité les enfants issus de familles éloignées de la culture scolaire pour des raisons culturelles, linguistiques ou sociales. L'enseignant ayant en charge une classe de tout-petits accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans dans leur première année de scolarisation.</p> <p>Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN de circonscription et de celui en charge de la mission préélémentaire.</p> <p>D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du dispositif : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p><b>Pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant conçoit et met en œuvre un enseignement adapté au rythme et aux besoins spécifiques du tout-petit ;</li> <li>• Il accompagne le développement cognitif du tout-petit, notamment le développement de son langage qui requiert une attention, une vigilance et une rigueur de chaque instant ;</li> <li>• Il accompagne et favorise le développement moteur de l'enfant ;</li> <li>• Il inscrit son action dans une programmation de cycle ;</li> <li>• Il contribue aux côtés du directeur d'école à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique.</li> </ul> <p><b>Educative :</b> En étroite collaboration avec l'ATSEM et la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant accompagne le tout-petit dans ses développements physiologique et psycho-affectif ;</li> <li>• Il l'amène à découvrir et à comprendre le monde scolaire.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à un accueil et une scolarisation de qualité de chaque enfant ;</li> <li>• Aménager l'espace de la classe en adéquation avec les besoins évolutifs du tout-petit ;</li> <li>• Elaborer le projet éducatif et pédagogique, en collaboration avec l'équipe éducative ;</li> <li>• Elaborer, formaliser et évaluer le projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant ;</li> <li>• Mettre en place avec le directeur de l'école, des modalités de collaboration étroite avec les familles et les autres acteurs de l'école.</li> <li>• Participer aux politiques éducatives de la petite enfance sur son territoire.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. (Arrêté du 1-7-2013, BO n°30 du 25 juillet 2013) ;</li> <li>• Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 « scolarisation des enfants de moins de trois ans »</li> </ul> <p>On attend tout particulièrement de l'enseignant accueillant des tout-petits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance fine du développement de l'enfant de moins de 3 ans et de ses besoins spécifiques ;</li> <li>• La connaissance du processus d'acquisition du langage ;</li> <li>• Une excellente maîtrise de la langue française ;</li> <li>• La capacité à prendre en compte et à gérer l'hétérogénéité de la classe ;</li> <li>• Une connaissance des modes d'apprentissage chez le jeune enfant ;</li> <li>• La capacité à construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage et d'enseignement adaptées à l'épanouissement et aux besoins spécifiques du tout-petit ;</li> <li>• Une pratique de l'évaluation positive basée sur l'observation et l'analyse ;</li> <li>• La capacité à coopérer et collaborer au sein d'une équipe et avec les parents, les ATSEM de l'école ;</li> <li>• Des qualités relationnelles, d'écoute, de patience et de rigueur.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	Une expérience significative d'enseignement en maternelle est éminemment souhaitée.
	<b>NOMINATION</b>	Participation au mouvement intra-académique (avis favorable) – Départage au barème.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>

<b>FICHE DE POSTE</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur ULIS-école TFC-TSA</b> <b>Troubles des Fonctions Cognitives - Troubles du Spectre Autistique (TSA)</b> <b>EEPU Gros-Morne A</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est situé dans une école élémentaire. Le coordonnateur de l'ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN de circonscription.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<b>Texte(s) de référence</b> : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la coordination pédagogique de l'ULIS ;</li> <li>• Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves ;</li> <li>• Partager avec les professionnels des services médico-sociaux compétents, un langage et des outils de réflexion communs.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la scolarisation des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles neuro-développementaux ;</li> <li>• Elaborer un projet d'apprentissage pour chaque élève ;</li> <li>• Développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante ;</li> <li>• Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ;</li> <li>• Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'école pour faciliter l'inclusion dans les classes ;</li> <li>• Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;</li> <li>• Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN de circonscription ;</li> <li>• Accompagner les équipes à l'accueil des élèves TSA.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la psychologie de l'enfant ayant des TSA ;</li> <li>• Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>• Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) ;</li> <li>• Être une personne ressource pour les familles et l'équipe pédagogique ;</li> <li>• Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;</li> <li>• Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des TSA ;</li> <li>• Pouvoir intégrer le pôle ressource académique.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFC, TSA) ;</li> <li>• Posséder une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI 27 points
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>